

Programme de formation initiale du SST

Pré-requis :

SST.....aucun.

Objectif :

Acquérir certaines connaissances en lien avec les fonctions occupées pour :

- ❖ Éviter les accidents de travail et les maladies professionnelles,
- ❖ Être capable d'effectuer les gestes de premiers secours en situation d'accident.

Organisation :

- ❖ **Durée de la formation:**
- ❖ Au minimum 14 heures réparties sur deux jours.



Certificat du SST :

La formation est certifiée selon les critères d'évaluation définis par l'INRS.

- ❖ A l'issue de cette évaluation, une attestation lui sera délivrée. Un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Séquence 1 :

De situer le cadre juridique de son intervention :

- ❖ Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise.
- ❖ Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise.
- ❖ Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention.

Séquence 2 :

De réaliser une protection adaptée.

- ❖ Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
- ❖ Être capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- ❖ Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

Séquence 3 :

D'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- ❖ Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- ❖ Être capable d'associer au (x) signes décelé (s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

Séquence 4 :

De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- ❖ Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- ❖ Être capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- ❖ Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- ❖ Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

Séquence 5 :

De secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

- ❖ Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre.
- ❖ Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.
- ❖ Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

Séquence 6 :

De situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

- ❖ Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise.
- ❖ Être capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

Séquence 7 :

De contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- ❖ Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.
- ❖ Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

Séquence 8 :

D'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- ❖ Être capable d'identifier qui informé en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ❖ Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

